

LE SITE SERVICES-PTZ-ECO.COM

Categories: [Banques & organismes de crédit](#), [Crédit, leasing](#), [Finances](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous avons déjà effectué des recherches sur des arnaques au rachat de crédit. Cet article est le troisième. Le premier portait sur l'arnaque faite en usurpant les noms de la société meilleurtaux et de la banque younited credit. Récemment, nous avons découvert des clones de cette arnaque avec deux noms de domaines qui proposaient le rachat de crédit en utilisant le prêt à taux zéro. **C'est RIGOREUSEMENT IMPOSSIBLE !**

Vous trouverez nos deux enquêtes ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/le-site-cellule-taux-zero-com-service-eco-ptz-com-services-ptz-eco-com/>

<http://adcfrance.fr/credit-leasing/lutilisation-des-noms-meilleurtaux-younited-credit-pour-des-arnaqes-au-faux-rachat-de-credit/>

A partir d'un nouveau dossier, nous avons découvert que le nom service-eco-ptz était devenu services-ptz-eco.com. La gravité des actes frauduleux mérite un article complet.

Le nom de domaine :

Il a été déposé le 20/08/2020. Nous publions le whois :

<https://whois.domaintools.com/services-ptz-eco.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert à la date de nos recherches (27/01/2021). Cette discrétion n'empêche pas

la recherche d'informations. Mais elle doit vous convaincre de refuser TOUTE PROPOSITION !

Ce site est apparu dans le paysage à partir de la mi-novembre 2020. Avant cette date, il était utilisé le nom service-eco-ptz.com avec le numéro de téléphone 09 80 80 83 48. Le faux commercial "Sylvain Moreau" est passé de l'un vers l'autre sans difficulté.

Le téléphone :

Il est utilisé le numéro 09 80 80 87 40.

Les documents :

Il a été usurpé les documents de la BNP sauf bien sûr le numéro de téléphone des escrocs...

Notre adhérent a aussi reçu des offres de crédit à signer et à renvoyer émises par un autre organisme de crédit !

Le mécanisme frauduleux est totalement identique à ceux identifiés dans les deux enquêtes mises en ligne consultables ci-dessus.

La méthodologie :

- Le consommateur est contacté par une entité non identifiable utilisant les prêts à taux zéro pour inciter les consommateurs à diminuer le coût du crédit souscrit pour l'achat de pompe à chaleur ou de panneaux photovoltaïques en procédant un rachat de crédit à un taux plus avantageux, ou à un regroupement de crédits.
- L'escroc lui demande d'envoyer tous les documents nécessaires (copie des contrats de crédits, avis d'imposition, pièce d'identité...) pour étudier la situation.
- Peu de temps après la personne reçoit sur son compte le montant du capital, qui était censé servir à rembourser le ou les prêts en cours. L'escroc lui indique qu'il s'agit d'une simple erreur, et qu'il faut renvoyer cette somme vers un compte dont on lui donne les références. Bien souvent, le compte est à l'étranger. Dans le cas que nous avons étudié, l'argent a été versé à une société française !
- Notre adhérent se retrouve avec deux prêts à rembourser: l'ancien prêt qui devait être racheté, et le nouveau, souscrit en son nom par l'escroc, et pour lequel notre adhérent lui a versé tout le capital emprunté.

Vos démarches pour obtenir l'annulation des contrats :

- Vous devez **porter plainte** dans un commissariat de police ou à la gendarmerie. Vous pouvez également le faire par écrit auprès du procureur de la République. (Plus d'informations [ici](#)).
- **Faites opposition** auprès de votre banque à tout prélèvement lié à ce nouveau prêt

- Vous devez **écrire à l'organisme de crédit** qui vous a versé les fonds, par lettre simple ou courrier recommandé avec avis de réception, pour lui demander copie du contrat de crédit. Dans le cas de notre adhérent, les signatures sont grossièrement imitées.
- A réception, vous devez préparer des spécimens de signatures (au moins une dizaine sur une feuille blanche pour prouver les fausses signatures). Préparez une feuille de signatures par banque, y compris du co-emprunteur le cas échéant.
- Envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à chaque banque où un prêt a été souscrit à votre nom pour contester la validité du contrat, en joignant la copie de la plainte et une feuille de signatures.

Ces démarches étant faites, envoyez-nous rapidement la copie de votre dossier par courrier uniquement à ADC France 3-5 rue guerrier de Dumast 54000 NANCY. Pour les consommateurs lorrains, trois points d'accueil restent ouverts actuellement: Lunéville, Vittel et Golbey (<http://adcfrance.fr/adc-france/antennes-locales/>).

En cas de refus, nous interviendrons à vos côtés.

Conclusion :

Nous avons comme escrocs des personnes qui utilisent des méthodes très sophistiquées. Si vous êtes confrontés à cette situation, ne renvoyez pas l'argent !

Pour toute question, vous pouvez nous joindre par mail à placement@adcfrance.fr ou au 03.62.02.11.15.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Nos conseils pratiques pour la gestion d'un litige: [Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France : [La revue Antipac n° 149](#)

Lien sécurisé pour réaliser l'adhésion : <http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

